



SAS au capital de 22 882 597.49€

SCI DOMAINE DE LAGARENNE
Rue Nicolas Leblanc
ZI La Barbière
47300 VILLENEUVE SUR LOT

Mairie de PUJOLS
Le Bourg
BP 310
47300 PUJOLS

Mairie de Pujols
Courrier arrivé le :

29 JUL. 2024

À Magali
Copie PHILIPPE GINESTET

Nos coordonnées directes :
Tél : 05.53.49.47.08
Fax : 05.53.49.71.61
Courriel : lucile.chapin@gpg.fr

Villeneuve-sur-Lot,
Le 22 juillet 2024

Objet : Proposition d'achat de terrain.

Monsieur le Maire,

Nous nous permettons de venir vers vous dans le cadre d'un dossier d'acquisition de foncier.

La société Groupe Philippe Ginestet et Monsieur Philippe Ginestet, via différentes SCI, sont propriétaires de plusieurs parcelles situées chemin de Lagarenne à PUJOLS.

Ces propriétés sont séparées par une voie d'accès qui est propriété de la commune de PUJOLS. A ce jour, une partie de cet accès ne permet plus que la desserte des propriétés de nos sociétés.

En date du 18 avril 2023, nous vous sollicitons concernant l'acquisition de 220 m² de cette voie d'accès.

Aujourd'hui, nous souhaitons modifier notre demande.

Aussi nous venons par la présente vous solliciter afin d'obtenir de la commune de PUJOLS la cession, pour partie, de cette voie d'accès, suivant le plan ci-joint.

Un projet établi par la SARL François de LA SERRE, architecte, indique que cette cession représenterait une surface de 192 m² (hachurée en rouge sur le plan projet).

La modification de notre projet initial d'acquisition fait suite à des échanges, avec Monsieur AUDOUIN, le propriétaire de la parcelle AO 82.

Nous vous saurions gré de bien vouloir soumettre notre requête à votre Conseil Municipal et nous tenir informés de sa décision. Si celle-ci venait à être favorable, nous vous remercions également de bien vouloir nous indiquer un calendrier prévisionnel pour la réalisation de cette opération.

A toutes fins utiles, nous nous permettons de vous préciser que si vous consentiez à notre demande, nous prendrions en charge le coût du découpage parcellaire et les frais de Notaire.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande et vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Coralie CECCONATO
Juriste

PJ :

- Notre courrier du 18 avril 2023 ;
- Plan de masse ;
- Accord du propriétaire de la parcelle AO 82.

